



LES DÉPLACEMENTS CATHOLIQUES FACE À LA MONDIALISATION

ÉTIENNE PERROT*

Longtemps le rapport au monde des Catholiques oscilla entre deux extrêmes symbolisés par deux interprétations de la fameuse phrase de l'Évangile : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ! ». La première interprétation, dominante au moyen âge, fait de César le symbole du monde mauvais qu'il faut abandonner pour se consacrer aux affaires de Dieu. Du coup, l'Église devient une sorte de société refuge qui réclame son indépendance, y compris politique. La seconde interprétation est plus proche tant du contexte évangélique que du dernier concile de 1965 ; elle invite à rendre à César ce qui relève de sa compétence, et donc à respecter l'autonomie du politique, condition pour rendre à Dieu ce qui lui est dû.

Ces deux interprétations s'appliquent immédiatement, mais non sans problèmes, à la mondialisation. La première est partagée par ceux qui, sans analyse, font de la mondialisation la cause de tous les travers de la société contemporaine. Tel le grand Satan du moyen âge, la mondialisation personnifie alors le complot qui explique les dysfonctionnements sociétaux trop évidents pour être niés. La seconde interprétation est plus raisonnable mais non moins difficile ; elle consiste à respecter la mondialisation dans sa spécificité

sociale et politique. Difficile exercice cependant, car « rendre à César ce qui lui appartient » nourrit l'analyse indéfinie d'un système mondial complexe qui a tous les attributs de la vie : « une incohérence qui fonctionne et un désordre qui agit » selon le mot de Paul Valéry dans *L'âme et la danse*.

A la différence de nombreux fidèles, les appareils catholiques abordent la mondialisation du côté de la seconde interprétation. Pour paraphraser l'expression évangélique, il faut rendre à la mondialisation ce qui lui appartient, façon normale, dans une religion où la transcendance se veut incarnation, de rendre ainsi à Dieu ce qui lui est dû à la manière des premiers Chrétiens qui surent profiter de l'infrastructure de l'Empire romain pour s'implanter au pourtour de la Méditerranée. Opération renouvelée quinze siècles plus tard avec les empires espagnols et portugais. Catholicité rimait alors avec expansion territoriale.

L'objet s'est déplacé. Il s'agit moins aujourd'hui de recouvrir la planète pour y découvrir les traces de Dieu, que de rechercher la justice. Mais l'esprit est resté. La mondialisation est présentée comme un moyen. En témoigne le document *Maîtriser la mondialisation*, récemment publié par la Commission épiscopale française *Justice et Paix*, où l'on peut lire en

* Economiste, professeur à l'Institut Catholique de Paris.

avant-propos, sous la signature de Mgr Jacques Delaporte, cette phrase étonnante : « La mondialisation n'est ni une fatalité à subir, ni une espérance à célébrer. Elle est une évolution à maîtriser, précisément afin qu'elle puisse porter, pour le plus grand nombre possible d'hommes et d'abord pour les plus pauvres, des fruits de justice et de paix ». Phrase étonnante car elle fait de la mondialisation un moyen anonyme. Evolution de qui ? Evolution de quoi ? Et quels en sont les acteurs ? Cette mise à distance d'une mondialisation, supposée maîtrisable comme un moyen dans la main d'un agent économique ou politique, invite les Catholiques à faire de la mondialisation un outil. Il s'agit « d'assimiler » la mondialisation, pour parler comme Piaget, c'est-à-dire de modifier l'environnement mondial pour le soumettre aux nécessités humaines. Et non pas simplement de « s'accommoder » de la situation nouvelle.

A y regarder de plus près, s'il procède en partie de « l'assimilation », le rapport catholique à la mondialisation, en dépit de cette volonté de maîtrise, n'échappe cependant en rien à « l'accommodation » qui contraint l'Eglise, comme toutes les institutions sociales, à des déplacements facilement repérables. Ces déplacements sont d'autant plus repérables dans le catholicisme contemporain que la mondialisation, forme sociale actuelle prise par la dernière vague d'urbanisation commencée en Occident au XIII^{ème} siècle, heurte de front la religion catholique. Contre la sensibilité urbaine, le catholicisme se présente comme une institution pétrie de culture rurale, dans son organisation comme dans son système symbolique. Les trois principaux déplacements catholiques provoqués par la mondialisation sont les contrecoups de ce qui nourrit la civilisation urbaine mondialisée : la dispersion culturelle sur fond d'échanges marchands, la logique financière et la porosité des frontières territoriales.

LE CATHOLICISME DANS LA LOGIQUE DU MARCHÉ

La ville est née de l'échange, échange de marchandises autant qu'échange de paroles. Le « doux commerce », comme disait Montesquieu au XVIII^{ème} siècle, fleurit sur le sol urbain. Mais le commerce, c'est aussi, en même temps, la sélection et donc l'exclusion de ceux dont le produit ne plaît pas. La mondialisation pousse à l'extrême ce système social fondé sur l'échange et la libre pensée où les solidarités de proximité et de territoire s'estompent au profit de relations contractuelles librement débattues, avec les à-coups sociaux que l'on sait.

Le libre choix ne caractérise pas seulement le marché des biens et services, il s'étend d'emblée aux idées, aux représentations et aux conceptions religieuses. Ce supermarché culturel pose un redoutable défi à l'Eglise catholique. Certes il permet, comme les voies romaines de l'Empire, de véhiculer messagers et injonctions selon la logique des grands médias. Cependant, à la manière d'Internet, le système de communication mondialisé provoque en retour une exigence de réciprocité, où l'interactivité devient la norme et bouleverse une tradition centralisatrice. Obsolète devient alors, pour le catholicisme, la problématique du « message à transmettre ». La tradition devient alors, sous la pression de la mondialisation, un feu de broussailles où chaque brin d'herbe brûle à sa façon. La tradition ne peut plus, à la manière de jadis, se présenter comme une sorte de course de relais où le même témoin passe sans changement de main en main. Concrètement, la mondialisation prend le contre-pied du système traditionnel de contrôle culturel ecclésiastique où les formes canoniques n'évoluaient que lentement, et se coulaient dans des problématiques prétendument atemporelles. En



témoigne, d'une manière spectaculaire, les messages en mondovision du pape et des Congrégations romaines. Jadis, par le clergé local, ces messages étaient traduits, interprétés, parfois aseptisés, parfois radicalisés, pour les adapter et les rendre digérables aux sensibilités particulières. Aujourd'hui, ces messages tombent directement. Ainsi, chacun n'en retient que ce qu'il en comprend, les examinant librement au travers d'une grille d'interprétation, sinon originale, du moins personnelle.

Cette logique du marché déplace l'accent catholique. L'orthodoxie formelle, vecteur de la vérité révélée, doit céder la place à l'impératif de toute communication : capter l'intérêt de l'auditeur, lui faire pressentir la pertinence du message et l'utilité de sa mise en pratique, afin de provoquer l'acte souhaité. Déjà les valeurs catholiques, l'hypothèque sociale de toute propriété privée, l'option préférentielle pour les pauvres, la singularité de chacune des personnes, la complémentarité de la solidarité et de la subsidiarité, la distinction entre, d'une part, le bien commun où la dignité de chacun est engagée, et, d'autre part, l'intérêt général qui n'en est qu'un aspect, celui des biens publics, bref toutes ces notions qui ont cherché, les siècles passés, à traduire l'amour du prochain, se vendent désormais dans l'emballage des préférences individuelles. Le « témoignage » en est le vecteur le plus habituel. Dans les rassemblements catholiques, les exposés magistraux cèdent la place aux « grands témoins » qui fondent leur autorité non pas sur leur adéquation à la doctrine catholique officielle, toujours révérée comme une « borne témoin », mais sur leur expérience personnelle.

Cette culture urbaine désormais mondialisée sape les fondements de l'ancien cléralisme où l'argument d'autorité suffisait à cautionner les affirmations et les pratiques religieuses. Le défi consiste donc pour l'Église catholique, non pas à isoler quelques fragments de son antique

splendeur, à la manière d'un musée pieusement entretenu par une sorte de syndicat d'initiative religieux, mais à provoquer le désir du chaland. Ce qui la conduit à reconnaître que le cléralisme ne pouvait être qu'une forme passagère de son être au monde, en un temps où la déconfiture des institutions politiques lui faisait un devoir de suppléer le manque d'organisation sociale. Elle subit maintenant le sort de tous les cléralismes qui veulent imposer uniformément à tous, à la manière de la technocratie économique contemporaine, une morale ou une option politique particulières, au nom d'une autorité qui est aujourd'hui moins d'ordre religieux que médiatique ou scientifique.

Dans son petit ouvrage *Faut-il avoir peur de la mondialisation ?*, Mgr Albert Rouet fait remarquer que le marché est le lieu d'un impérialisme, en ajoutant aussitôt que ce pouvoir est dû à une option éthique particulière. Cela est parfaitement exact. L'impérialisme du marché ne s'impose que sous le couvert d'une conception particulière de l'individu libre dans ses échanges et dans ses préférences. Mais cela ne saurait condamner le marché. Sauf à vouloir maintenir cet individu dans un état d'enfant mineur, il convient, nouveau défi pour le catholicisme, non pas de court-circuiter le marché en imposant à l'individu une conception et une pratique du bien supposées universelles, mais de le convaincre d'utiliser sa liberté au service d'autrui. Logique du marché, ici encore, à laquelle l'Église catholique n'est guère habituée. Ce pari sur la liberté est l'un des plus grands défis posé par la mondialisation à la tradition catholique.

LA PRÉGNANCE FINANCIÈRE

Couronnement de la logique marchande, la finance pose au catholicisme une double question, personnelle et organisationnelle.

Personnelle, car l'argent, comme disait Claudel, à la manière d'un sacrement dans la religion catholique, symbolise et réalise ce goût de l'immédiat. Je me procure par l'échange ce qu'il me serait trop long de fabriquer par moi-même. La finance, en actualisant les valeurs à venir, en fournissant immédiatement des moyens de paiement en contrepartie des créances, accentue cette contraction du temps et contribue à répartir efficacement les moyens de production et d'échange. Pas davantage que le marché, l'argent ne peut se présenter aux yeux des Catholiques comme un pur moyen dont la qualité morale ne dépendrait que de l'intention de son utilisateur. La raison en est que l'argent se présente à son imaginaire comme un concurrent direct de la figure du Christ. Les théologiens catholiques et le bon sens s'inscrivent, certes en faux, contre cette réduction. Il n'empêche que le sentiment provoqué par l'argent peut se confondre, en l'absence de discernement, avec le sentiment religieux. Les deux sentiments nourrissent l'imaginaire de façon semblable : résolution des contradictions de la vie sociale dans une conscience ressentie à la fois comme personnelle et cosmique, sentiment également de toute puissance d'un symbole localement situé. Georges Simmel, dans sa *Philosophie de l'argent*, le soulignait déjà voici plus d'un siècle ; et d'autres sociologues ont creusé ce sillon qui expliquerait, selon certains, l'hostilité du clergé catholique envers l'argent des autres.

Derrière ces hypothèses sociologiques, un point d'histoire demeure indiscutable, posant une seconde question au catholicisme. La finance s'affirme de plus en plus, en concurrence avec l'Etat et à la place de la religion, comme un vecteur du lien social. Lorsque, au XVI^{ème} siècle, guerres de religions aidant, la religion chrétienne perdit son rôle d'instituteur du social, les Etats-Nations occupèrent la fonction en faisant de la loi le fondement de la société. Cela ne put se faire que dans une conni-

vence sans phrase avec les puissances d'argent. Ce fut le mercantilisme. L'accord entre les gouvernements et les financiers n'était certes pas nouveau. Il s'est renforcé au rythme de l'élargissement de l'espace économique aux dimensions de la planète, et n'a jamais disparu.

La mondialisation se présente comme une nouvelle phase dans le rapport conflictuel entre le souverain et la finance. Dans ce couple, la finance semble aujourd'hui dominer. En une banale dialectique, la servante, la finance, devint maîtresse dans l'exacte mesure où elle a su se rendre utile à l'Etat. Déficit publics, relances induites par les financements à moindre coût sur le marché mondial, traduisent moins la force financière que les facilités que se sont données les Etats. En laissant flotter les monnaies depuis bientôt trente ans, en supprimant le contrôle des changes depuis bientôt vingt ans, en libéralisant les marchés financiers durant les années 1980, les Etats trouvent leur intérêt en faisant mine de céder à la pression des événements.

Cette nouvelle configuration, où la finance se place en avant et l'Etat en retrait, trouble la relation de « paix armée » établie vaille que vaille entre l'Eglise catholique et l'Etat. En se portant garant de la liberté de conscience, puis de la neutralité politique des Eglises et enfin du pluralisme religieux, l'Etat a ouvert naguère un espace de liberté à la religion catholique débarrassée malgré elle d'une identification gênante entre le culte et l'espace public. Ce qu'elle a gagné en liberté de parole sur les questions de société, elle l'a cependant perdu sur les questions de morale personnelle. Ce phénomène, qui surprend tous les observateurs, se comprend aisément à la lumière de la culture dominante induite par le marché. Alors même qu'elle se retrouve spontanément du côté de l'Etat quand il s'agit des questions d'intérêt général et d'ordre public, elle s'oppose à



lui dès qu'il s'agit de libéraliser la réglementation des mœurs. La dérégulation financière et la dérégulation de la morale individuelle procèdent du même esprit capitaliste, comme le soulignait Schumpeter au milieu du siècle dernier. L'économiste autrichien notait que la société devait au capitalisme non seulement la machine à vapeur, l'électricité et le complet-veston, mais également le féminisme et l'anticléricisme, selon une logique antimagique qui pousse toujours plus loin la critique des autorités constituées.

Cette peur devant les puissances financières conduit l'Église catholique à préférer, à la régulation sociétale, les accords inter-étatiques, et à soutenir son vieil adversaire, le pouvoir national de l'État. Cherchant la voie d'une mondialisation politique capable de faire contrepoids à la mondialisation des marchés, dans son opuscule *Maîtriser la mondialisation*, la Commission épiscopale française *Justice et Paix* va jusqu'à proposer l'Europe comme modèle : « Comme il ne saurait être question de supprimer les États, composantes indispensables des identités personnelles et collectives, le modèle nouveau mis au point par les Européens pourrait constituer une solution généralisable à d'autres régions, puisqu'il permet d'avoir les avantages de l'union politique sans rendre nécessaire la disparition des États actuels ».

En fait, il semble douteux que l'État soit une composante indispensable des identités personnelles et collectives. Les Picards, les Bourguignons, et bien avant eux, les Athéniens ou les Carthaginois, s'identifiaient à leur territoire ou à leur ville bien avant que naissent les États. De plus, est contestable l'idée que seuls les États soient capables d'instaurer une régulation internationale. La régulation financière entre les grandes foires de l'Italie du Nord à la Flandre au XIV^{ème} siècle en porte témoignage ; et, dans toutes les villes commerçantes du moyen âge, le prévôt des marchands resta, pendant de longs siècles, l'organe témoin d'une

réglementation consulaire efficace qui ne devait pas grand chose à l'initiative publique. Aujourd'hui encore, les marchés organisés sont le plus souvent d'initiative privée ou consulaire.

LA POROSITÉ DES FRONTIÈRES TERRITORIALES

La faveur paradoxale accordée à l'État par l'Église catholique s'explique en partie par cette solidarité spontanée face à un risque commun. Ce risque commun, produit par la mondialisation, est la porosité des frontières. Les temps ne sont plus où Lord Argyre pouvait se vanter de faire le tour du monde avec, pour seul passeport, son nom imprimé sur un bristol immaculé. Aujourd'hui, la police des frontières joue un rôle d'autant plus grand que les réglementations, les couvertures sociales et les gains économiques, diffèrent d'un pays à l'autre.

Face aux avantages incontestables de la circulation transfrontière, surtout pour une religion « catholique » qui vise, par le mot même, ce qui est commun à tous, se dresse ici un redoutable challenge. Comme toute institution humaine, l'Église catholique fonde son organisation sur la localisation. Paroisses, secteurs, ensembles pastoraux et diocèses, structurent ainsi le corps du catholicisme selon la géographie, sans laisser vide de droit la moindre parcelle de territoire. Le curé ou son substitut a autorité sur la paroisse, le doyen sur le secteur, le vicaire épiscopal sur l'ensemble pastoral et l'évêque sur le diocèse. Il existe certes des organes extra-territoriaux, certaines congrégations religieuses, quelques « Mouvements » et autres associations de Catholiques, poursuivant un but religieux ou social particulier. Mais, ces organes n'échappent jamais totalement à la juridiction de « l'ordinaire du lieu », comme



dit joliment le droit canonique, ou, à défaut, à l'autorité de l'évêque de Rome.

L'Eglise hiérarchique calquée sur la hiérarchie de territoires, qui s'emboîtent comme des poupées russes, est paradoxalement mise à mal par la mondialisation. Paradoxalement puisque l'abaissement des frontières semble permettre à l'autorité romaine d'intervenir plus librement. Les temps ne sont plus où, dans le Royaume de France, les décrets du Saint-Office ne s'appliquaient que si le Parlement de Paris donnait son aval. L'on se souvient encore de l'époque où le pape Clément XIV ayant décidé la suppression des Jésuites, ceux-ci subsistèrent dans les deux seuls pays européens qui ne reconnaissaient pas la juridiction de l'Etat pontifical : la Prusse du despote franc-maçon luthérien Frédéric II, et la Russie de Catherine II.

L'efficacité internationale de l'organisation catholique a son revers. Comme le libre-échange commercial, le libre-échange culturel ouvre les frontières des églises locales ; il transforme les territoires en espaces élastiques. Pour parler comme l'économiste François Perroux, l'espace de décisions, fondé sur la subordination et le pouvoir du donneur d'ordre, cède peu à peu la place à l'espace d'opérations variable selon la libre initiative des échangistes. La facilité des transports et des communications permet au Catholique non seulement de choisir sa paroisse, de penser sa théologie à partir d'éléments tirés de partout, mais plus encore de se construire, directement ou par associations interposées, son réseau de solidarités.

Du coup, l'appareil catholique prend conscience qu'il n'a pas plus d'autorité sur la pratique liturgique et morale des fidèles que l'Etat sur la valeur de la monnaie. Dans les deux cas, son autorité dépend de la confiance qu'inspire son organisation. Qui-conque s'est fait refuser un honnête billet de banque sous prétexte que la commerçante s'est elle-même fait refuser un billet semblable, et tout cela au mépris de la loi, com-

prend immédiatement que l'Etat et ses appareils coercitifs sont impuissants à eux seuls pour inspirer la confiance qui fonde la monnaie. De la même façon, l'organisation ecclésiastique la mieux pensée est incapable à elle seule de susciter l'adhésion.

Méditant sur *La mondialisation, comme problème spirituel*, Mgr Albert Rouet souligne, peut-être sans le vouloir, combien la contradiction interne à la mondialisation se retrouve dans l'organisation catholique. « La mondialisation actuelle », dit-il, « au nom de ses succès techniques, laisse penser que les capacités industrielles, informatiques, financières, forment une culture - ne parlons pas de civilisation - exportable à l'identique en tout point de la planète. Elle entretient une confusion entre le savoir-faire objectif et l'être personnel, différencié, de chacun ». Le ressort intime de la mondialisation se cache effectivement là, dans cette tension, entre, d'une part, la valeur d'échange qui s'impose uniformément, et, d'autre part, les particularités des acteurs situés chacun dans des conditions spécifiques. L'analyse économique voit dans cette tension la source des rentes, ces revenus liés, non pas à un facteur de production, mais à une heureuse configuration de la structure économique. Et il est facile de montrer que les acteurs de la mondialisation recherchent les rentes (géographiques, sociales, technologiques, fiscales ou financières) comme l'âne cherche à saisir la carotte pendue devant lui au bout d'un bâton, ce qui fait avancer la carriole.

Une telle tension entre l'unité et la différence creuse l'idée de catholicité. Du coup, va s'exacerber, sous la pression de la mondialisation, ce qui jusqu'à présent n'était vécu que comme autant d'exceptions : Eglises catholiques de rite oriental avec leurs clergés mariés, Eglises suisses dont le statut juridique cantonal autorise une certaine autonomie de gestion, notamment par le biais financier. En principe, rien dans cette diversité de pratique organisationnelle n'est contraire à la catholicité. Saint-Bernard prétendait même que Dieu



n'avait pas créé les hommes semblables entre eux, il les avait voulu pour l'unité de l'humanité. Mais, la différence de sensibilités religieuses et de pratiques territoriales, qui était vécue sans trop de heurts lorsque chacun ne connaissait que sa paroisse, met à mal la tendance centralisatrice qui se renforce progressivement depuis le XIII^{ème} siècle, en réaction justement au mouvement d'urbanisation dont la mondialisation n'est que le dernier avatar. Cette centralisation devient problématique lorsque la mondialisation met pour chacun la spécificité d'autrui à portée de la main.

Dans son rapport à la mondialisation, le catholicisme peut être comparé à l'empire du milieu. La Chine des boxers

s'opposait jadis à l'entrée des marchandises étrangères ; elle aspire aujourd'hui à faire partie de l'Organisation mondiale du commerce tout en prétendant sauvegarder sa culture et son *éthos* politique. Le catholicisme, à la fois Etat (du Vatican) et organisation internationale *sui generis* (Saint-Siège), ajoute au statut privé de toute religion, un statut public voulu et reconnu comme tel. Du coup, la mondialisation lui pose des problèmes comparables à ceux des Etats qui prétendent, en plus des biens publics, produire du lien social. De cette tension entre la liberté privée, qui nourrit la mondialisation, et l'organisation publique nécessairement localisée, naît une fascination craintive. Objet tout à la fois de désir et de répulsion, la mondialisation apparaît aux yeux des Catholiques en même temps nécessaire et coûteuse.

